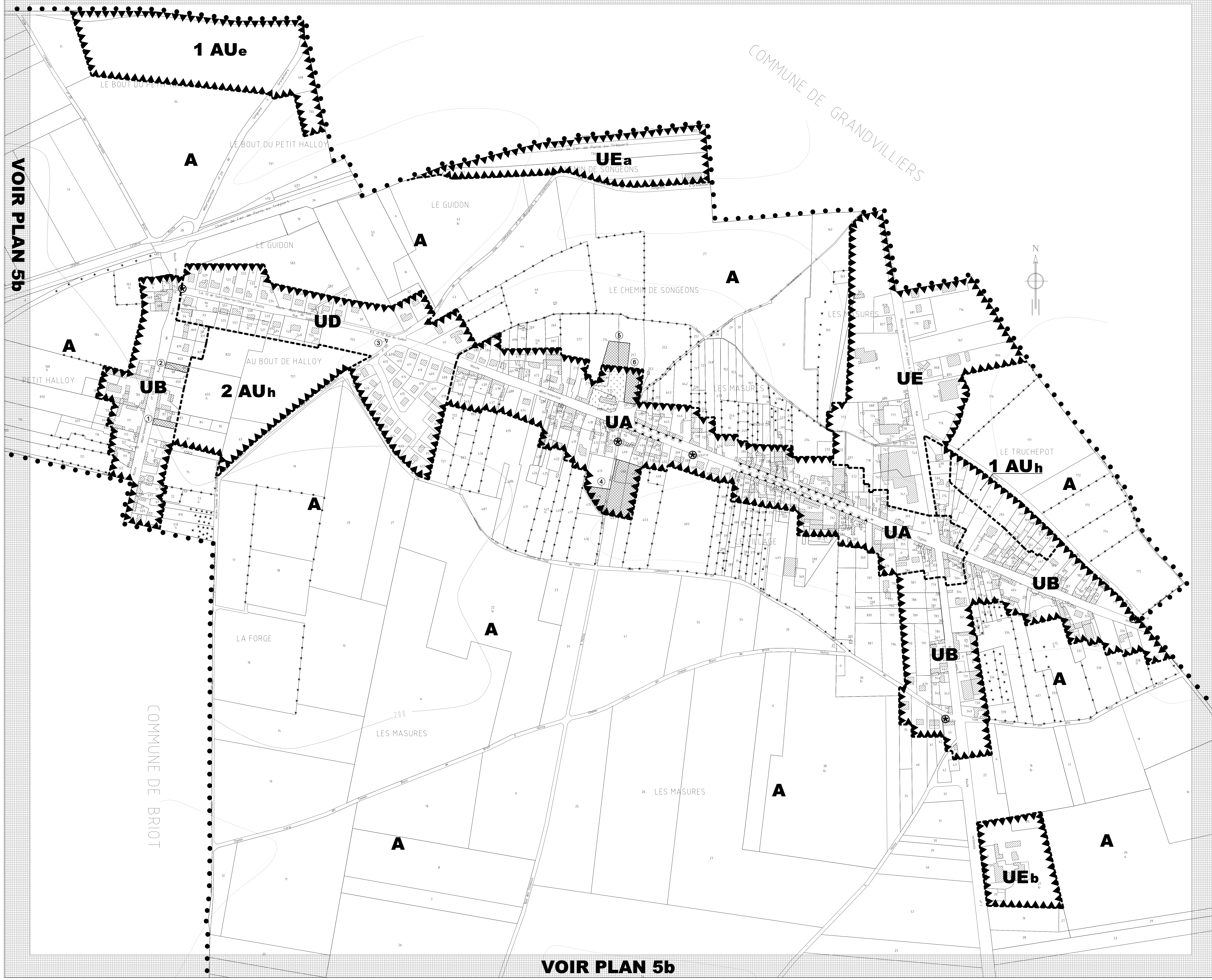


VOIR PLAN 5b



COMMUNE DE BRIOT

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbe de niveau
- ① Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d)
- ★★★★ Haies et bosquets à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ⊗ Elément de petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▲▲▲▲ Dispositions architecturales particulières
- ▲▲▲▲ Périmètre du Droit de Préemption Urbain
- UA** Zone urbaine correspondant au cœur ancien
- UB** Zone urbaine mixte
- UD** Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UE** Zone urbaine d'activités économiques
- UEa** Secteur où est implanté un silo
- UEb** Secteur urbain d'activité économique où se situe un élevage
- 1 AUh** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable de suite
- 2 AUh** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat ; des principes sont présentés dans les orientations d'aménagement (voir document n°4)
- 1 AUe** Zone d'urbanisation future à vocation d'activités, urbanisable de suite
- A** Zone agricole

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

Commune d'

HALLOY

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
21 JUIN 2013

11a

VOIR PLAN 5b